

Barème Honoraires applicable au 01/01/2023

Immobilier résidentiel

TRANSACTION

Montant du bien net vendeur	Honoraires TTC
de 0€ à 19 999 €	2 500 €
de 20 000€ à 49 999 €	5 000 €
de 50 000 € à 249 999 €	6%
de 250 000 € à 499 999 €	5%
de 500 000 € à 999 999 €	4%
Au-delà de 1 000 000€	3%

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Viager : Les honoraires sont calculés sur la valeur libre du bien.
- Honoraires maximum calculés sur le prix net vendeur en charge acquéreur ou sur le prix de vente en charge vendeur
- Honoraires valables pour les mandats de vente et recherche.

LOCATION (Habitation résidence principale, en TTC)

	Zone de location			Charge (par client)	
	non tendue	tendue	très tendue	Bailleur	locataire
Entremise et négociation	200€			✓	✗
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 €/m2	10 €/m2	12 €/m2	✓	✓
Etat des lieux d'entrée	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	✓	✓

Gestion locative

Offre Simplicité : 5,5% HT (6,6% TTC)

Offre Sérénité : 7% HT (8,4% TTC)

GLI : 2,5% TTC

Détail des prestations en agence

Les honoraires de location seront dus à la signature du contrat de bail pour les honoraires de visites, constitution dossier, rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux pour l'état des lieux.

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux du bailleur

LOCATION (bail code civil)

- Honoraires location Parking/box : 500€ (250€ charge locataire et 250€ charge propriétaire)
- Habitation (hors résidence principale) : 30% du loyer annuel charges comprises, (20% charge locataire et 10% charge bailleur) comprenant dossier, visites, état des lieux d'entrée